

ANNEXE à la synthèse relative à la consultation du public
Liste des observations et propositions déposées

N°	Catégorie	Texte de la contribution
@1	Autre	<p>Je suis en accord avec ce qui favorise la vie. Je rejette par conséquent toute proposition justifiant l'usage de produits toxiques pour toute espèce vivante, quelles que soient les distances de sécurité ou autres règles censées donner l'illusion de la protection des abords des lignes de chemin de fer.</p> <p>La non utilisation de produits phyto est évidemment une très bonne chose. En revanche, il est important de prendre en compte la complexité d'accès des voies dans le cadre du désherbage mécanique (nous en avons l'exemple sur notre commune). De plus, il est également très important de prendre en compte que, dans ce cadre, les interventions devront être plus récurrentes car le désherbage mécanique ne tuant pas les racines les repoussent sont plus rapides.</p>
@ 2	Elu	<p>Il est également très important de prendre en compte la sécurité des agents réalisant ces opérations.</p> <p>La commune d'Assier est prête à être une commune "cobaye" afin de mener des expérimentations mais il sera cependant indispensable que la communication entre les services soit optimale afin de réduire au maximum les risques grâce à une capacité d'intervention très rapide.</p>
@ 3	Riverain	<p>Il est appréciable d'être consulté en tant que riverain, mais il serait encore plus apprécié et constructif que vous précisiez de quels produits d'entretien il est question (référence commerciale des produits, compositions chimiques et classification de chaque substance). Sans ces données le riverain lambda n'est pas en capacité de savoir ce qu'on lui demande d'accepter ou de contester. De ce fait, j'imagine que vous n'aurez pas beaucoup de retours constructifs. Ce qui me laisse penser que ça pourrait bien être votre attente (qui ne dit mot consent ?).</p> <p>En ce qui me concerne, je vis non loin de la ligne SNCF qui suit le Célé entre Bagnac-sur-Célé et Figeac, et je suis outré de savoir qu'en 2022 il est encore concevable de pulvériser des produits phytopharmaceutiques sur la voie, sachant que je pêche avec mon fils dans le Célé et que certaines communes sont alimentées en eau potable qui a été pompée du Célé. Sommes-nous à ce point aussi fous pour persister d'ignorer que quand on sème de la mort on ne récolte que de la mort ? N'avons nous pas d'autres alternatives ?</p>
@ 4	Elu	<p>Nous avons lu la note de contexte, le projet d'arrêté pour le département du Lot, et le projet de Charte d'engagements relative a? l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des voies ferrées gérées par le réseau SNCF dans le département du Lot. Merci pour cette opportunité.</p> <p>Nous constatons que la gestion de la végétation sur les voies est bien encadrée selon les plus récentes normes en matière de santé « one health » qui vise la santé humaine, la biodiversité et l'environnement au niveau international. Les voies ferrées sont connues pour être très importantes pour la dispersion des espèces exotiques invasives, y compris celles qui sont nuisibles pour la santé humaine, comme l'ambrosie. Donc, il y a une vraie importance pour la biodiversité française – et non seulement pour la sécurité des passagers – de bien gérer la végétation sur les voies, les pistes et des dépendances vertes. On doit empêcher la propagation des exotiques en même temps qu'il faut protéger les plantes qui sont d'importantes sources de nectar et de pollen pour les pollinisateurs (abeilles, papillons, et autre) de notre agriculture et les paysages.</p> <p>Il est bien que la SNCF pratique le fauchage et le débroussaillage sur les dépendances vertes, et restreigne l'usage des herbicides aux pistes et aux voies. Nous apprécions la recherche faite par la SNCF pour développer des produits et des techniques nouvelles, avec moins d'effets nuisibles. Le glyphosate ne doit plus être utilisé, il est responsable de la mort de trop d'insectes, sans parler des effets sur les hommes.</p> <p>Néanmoins, nous avons quelques suggestions pour la Charte :</p> <p>i) Nous considérons que les produits approuvés pour l'agriculture doivent être utilisés quand les voies passent dans ou très proche des exploitations agricoles, ce qui n'est pas le cas dans la Charte.</p> <p>ii) Ayant constaté des peupliers d'une certaine hauteur (> 2 m) sur le viaduc qui passe par-dessus la route de Toulouse à Saint Georges (Cahors), est-il possible d'éradiquer la végétation sur les viaducs et ponts physiquement (arracher, scier etc.) ?</p> <p>iii) Il est toujours nécessaire d'éradiquer les plantes exotiques, invasives et nuisibles sur les terrains qui, selon la Charte, ne sont traités en aucune manière ; c'est-à-dire les passages à niveau, les terrains pour matériaux et autour des bâtiments. Cela aussi pourrait être fait manuellement.</p>